

D'UN CESARE À L'AUTRE

Silvano Montaldo, Università degli Studi di Torino

**Le sexe du crime.
Les théories de
Cesare Lombroso
et Guglielmo
Ferrero sur la
« femme criminelle
et la prostituée »**

La criminologie en tant que tentative de construire un discours scientifique sur la criminalité a vu le jour au début des années 1830, en Belgique et en France, au moment où l'astronome belge Adolphe Quételet et l'avocat français André Michel Guerry fondent la « statistique morale », qui visait à expliquer certains phénomènes sociaux, y compris la criminalité, en soumettant aux lois du calcul des probabilités les données du *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France*, publiées à partir de 1825. Ces quelques séries annuelles permettent aux deux savants de dénicher des constantes telle la répétition presque inchangée dans le temps de certains crimes. Dans ses *Recherches sur le penchant au crime aux différents âges*, de 1833, Quételet découvre à l'échelon national, que les différences d'âge et de sexe impliquaient des comportements distincts face à la justice. Il établit, par exemple, que les hommes de vingt ans avaient le maximum de probabilités d'accomplir un crime et que, chez une femme, ce risque était quatre fois moindre que chez un homme¹. Grâce à ces constantes, Quételet théorise l'existence d'un « penchant au crime » comme probabilité statistique d'accomplir le mal. D'autres, avant lui, médecins légistes, psychiatres et phrénologues, avaient décrit le penchant au crime comme un mauvais instinct. Par exemple Franz Joseph Gall, fondateur de la phrénologie, pour essayer d'expliquer le comportement humain en fonction de la configuration du crâne, invoquait des tendances à l'homicide et au vol, alors que le grand médecin légiste François-Emmanuel Fodéré, critique envers la phrénologie, alléguait des « instincts dépravés »². Par

1 Adolphe Quételet, *Recherches sur le penchant au crime aux différents âges*, Bruxelles, Hayez, 1833 (2^e éd.), p. 54.

2 Franz Joseph Gall, *Anatomie et physiologie du système nerveux en général et du cerveau en particulier*. 3. *Physiologie du cerveau en particulier*, Paris, A la Librairie grecque-latine-allemande, 1818,

contre, selon Quételet, le penchant au crime résultait de trois facteurs : l'intention de faire le mal ; la tentation, c'est-à-dire les occasions auxquelles l'individu est exposé, et la capacité – ou possibilité – de commettre un crime. Chez les femmes, ces trois facteurs étaient selon lui distribués différemment. Elles n'étaient donc pas dotées d'une moralité supérieure à celle de l'homme. Quételet clarifie encore davantage son propos en analysant les types de délits : si les principaux crimes étaient l'infanticide et l'avortement, le taux de criminalité des femmes demeurait largement inférieur à celui des hommes voire nul pour certains forfaits. Selon l'astronome, leur « penchant » au crime était atténué par le « sentiment de la honte et de la pudeur sur le plan moral » et l'occasion était plus rare du fait de leur état de « dépendance » et de leurs « habitudes plus retirées » ; quant à leur facilité d'agir, elle était limitée par leur « faiblesse physique »³. Quételet considère surtout que la différence entre les hommes et les femmes relève de la faiblesse physique et des habitudes plus retirées. La dimension sociale constitue l'aspect décisif et au bas de l'échelle sociale, les comportements des deux sexes ont tendance à s'approcher dans le crime, car les femmes des classes populaires travaillent et vivent une vie moins retirée que les femmes des classes plus aisées.

Diffusée largement dans l'Europe occidentale, la statistique morale est porteuse d'une vision rassurante de la criminalité féminine, facilement assimilable à une conception juridique traditionnelle très ancienne, à savoir l'*infirmitas sexus*, d'origine romaine et médiévale, basée sur une inégalité fondamentale entre les sexes : un corps

p. 209-288; François-Emmanuel Fodéré, *Traité de médecine légale et d'hygiène publique ou de police de santé, adapté aux codes de l'Empire français et aux connaissances actuelles*, Paris, Imprimerie de Mame, 1813, p. 236-238.

3 Quételet, *Recherches sur le penchant au crime*, op. cit., p. 57.

plus petit, un esprit plus faible, une capacité moindre à comprendre la loi, et donc une responsabilité limitée des femmes⁴. Après la Révolution française, les juristes italiens Giovanni Carmignani et allemand Ernest Spangenberg avaient remis cette tradition au goût du jour. Ils ne se référaient plus aux théories du passé mais à celles contemporaines sur le corps et l'esprit féminins, développées par des physiologistes et des anatomistes. Les femmes, auxquelles les codes post-révolutionnaires persistaient à reconnaître moins de droits qu'à l'homme, étaient considérées comme moins responsables devant le juge. Cette vision paternaliste ignorait les revendications d'émancipation réclamées durant la révolution par des figures comme Olympe de Gouges, pour qui le lien entre responsabilité limitée et moindre liberté était évident.

La diffusion de la statistique morale en Angleterre commence à modifier le cadre décrit par Quételet. Les statisticiens anglais s'aperçoivent que les taux de la criminalité féminine varient considérablement entre régions rurales et zones industrielles, des différences existant aussi entre les nations du Royaume-Uni. Les chercheurs s'intéressent alors à la criminalité féminine dans des sociétés différentes, telles celles de l'Inde et de la Turquie⁵ et se rendent compte que les tendances criminelles ne sont pas stables, mais varient dans le temps : le type de société et la condition dans laquelle vivent les femmes influent sur les taux de criminalité féminine. Quételet modifiera ses observations en affirmant que seul le critère de l'âge

4 Marina Graziosi, « Infirmis sexus. La donna nell'immaginario penalistico », *Democrazia e diritto*, 2, 1993, p. 99-143. Les traductions des citations tirées des travaux en italien et en anglais sont effectuées par nos soins.

5 Rawson William Rawson, « An Inquiry into the Statistics of Crime in England and Wales », *Journal of the Statistical Society of London*, vol. II, n. 5, 1839, p. 317.

était constant, alors que celui du genre variait dans le temps et dans l'espace⁶. En bref, après 1850, l'analyse de la criminalité féminine est associée au débat sur le rôle des femmes : en entrant dans le monde du travail, les femmes se masculinisaient – selon l'Italien Angelo Messedaglia – acquérant une facilité majeure à céder au crime qui était propre à l'homme, alors que pour l'Anglais Luke Owen Pike, chaque pas vers l'indépendance accompli par les femmes était un « pas vers la prison »⁷.

A cette époque cependant, les certitudes de la statistique morale sont déjà remises en cause sous divers aspects. Le premier est celui de la réforme carcérale. Jusqu'en 1833, malgré les initiatives de bienfaitrices telles que Elizabeth Fry en Angleterre et Juliette Colbert marquise de Barol à Turin, les réformateurs avaient plutôt négligé la question du genre, en raison de la faible présence des femmes en prison. Un tournant s'amorce quand l'Allemand naturalisé américain Francis Lieber traduit en anglais le livre d'Alexis de Tocqueville et de Gustave de Beaumont sur la prison aux États-Unis. Dans cette jeune nation, la criminalité féminine était encore plus faible qu'en Europe, notamment parmi les femmes blanches. Les deux observateurs français rendaient hommage à la moralité des femmes américaines, dont l'influence rejailissait sur les maris et les fils⁸. Mais Lieber craignait qu'il

6 Adolphe Quételet, « Sur la statistique criminelle du Royaume-Uni de la Grande Bretagne. Lettre à M. Porter, à Londres », *Bulletin de la Commission centrale de Statistique*, t. IV, 1851, p. 11-13.

7 Angelo Messedaglia, *Le statistiche criminali dell'impero austriaco nel quadriennio 1856-59 con particolare riguardo al Lombardo-Veneto e col confronto dei dati posteriori fino al 1861 inclusivamente*, Venezia, Gius. Antonelli, 1867, p. 227-228; Luke Owen Pike, *A History of Crime in England Illustrating the Changes of the Laws in the Progress of Civilisation*, London, Smith, Elder & Co., 1876, vol. II, p. 527.

8 Gustave de Beaumont, Alexis de Tocqueville, *Du Système pénitentiaire aux États-Unis et de son application en France, suivi d'un*

y ait un risque implicite dans cette attitude. Formé au sein du nationalisme allemand de l'époque des guerres napoléoniennes, Lieber avait adhéré au *Männerbund* du mouvement gymnique de Friedrich Ludwig Jahn, qui cultivait la solidarité masculine et le respect des rôles traditionnels. Il décrit dans ses mémoires le choc qu'il avait éprouvé à son arrivée aux Etats-Unis devant des comportements féminins bien plus émancipés⁹. Lieber introduit donc dans la version anglaise du livre de Tocqueville et de Beaumont une longue préface où il attire l'attention sur la dangerosité potentielle des femmes, capables d'influencer l'homme non seulement dans le bien, mais aussi dans le mal. Une séquence d'images fustigeant les femmes instigatrices, corruptrices, manipulatrices, vindicatives et souvent capables d'échapper à la justice, devait permettre de signaler aux autorités des Etats-Unis la nécessité impérieuse de bâtir des prisons féminines et de les pourvoir d'un régime disciplinaire particulier¹⁰. En 1838, Charles Lucas, inspecteur général des prisons françaises, reprend point par point les idées de Francis Lieber dans son traité *De la réforme des prisons*, convaincu que le problème de la criminalité féminine avait été sous-estimé. Dans cette vision pétrie de préjugés, Lucas émet quelques pistes émancipatrices sur l'exemple des Etats-Unis : il fallait réformer les institutions sociales pour permettre aux

appendice sur les colonies pénales et de notes statistiques, Paris, H. Fournier Jeune, 1833, p. 124-125.

9 Francis Lieber, *The Stranger in America: Sketches of the Manners, Society and Notional Peculiarities of The United States in a Series of Letters to a Friend in Europe*, London, Bently, 1835, vol. I, p. 101-105, 120-121.

10 *Idem*, *Preface and Introduction of the Translator*, in Gustave de Beaumont, Alexis de Tocqueville, *On the Penitentiary System in the United States and its application in France; with an appendix on Penal Colonies and also, Statistical notes, translated from the French with an Introduction, Notes and Additions by Francis Lieber*, Philadelphia, Carey Lea & Blanchard, 1833, p. XIII-XVIII, XXVI.

femmes de travailler et les soustraire ainsi à une spirale de solitude, de prostitution et de crime¹¹.

Les idées d'un autre texte fondamental de cette époque, *Des classes dangereuses de la population* d'Honoré-Antoine Frégier, sont bien plus répressives envers les femmes. Fonctionnaire de la police de Paris, Frégier, défiant vis-à-vis de la statistique morale, estime que seule l'expérience directe peut permettre d'obtenir une connaissance appropriée du monde du crime, dont la réalité protéiforme échappe au regard du mathématicien. Le cas des femmes en est un exemple :

Les femmes figurent aussi parmi les élémens de la population vicieuse et suspecte des grandes villes. Quoiqu'elles n'y soient qu'en minorité, elles n'en sont pas moins un ressort très puissant et très redoutable de cette population qui est toute passionnée. S'il est vrai qu'on ne pourrait sans partialité et sans injustice contester l'influence douce, pacifique et moralisante des femmes sur la société, on ne saurait nier non plus que celles qui dédaignent d'exercer cette noble influence, et qui préfèrent à une vie pure et retirée la triste célébrité du scandale et du vice, ne contribuent d'une manière très active à corrompre dans le cœur des masses, le sentiment moral qu'elles devraient épurer, et ne jouent un rôle important comme cause première ou comme instrument dans tous les genres d'attentats qui affligent la société¹².

Établissant un lien étroit entre criminalité et prostitution, le livre de Frégier, récompensé par l'Académie des sciences de Paris, bouscule non seulement l'image des

11 Charles Lucas, *De la réforme des prisons, ou de la théorie de l'emprisonnement, de ses principes, de ses moyens et de ses conditions d'application*, Paris, E. Legrand et C. Descauriet, 1838, t. III, p. 387-449.

12 Honoré-Antoine Frégier, *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes et des moyens de les rendre meilleures*, Paris, Ballière, 1840, vol. I, p. 10-11.

femmes présentée dans la statistique morale, mais aussi celle de l'hétaïre parisienne créée quelques années auparavant par Alexandre Parent-Duchâtelet. L'auteur de la plus grande étude sur la prostitution au XIX^e siècle, avait construit à son tour des stéréotypes durables sur les filles publiques, toujours puériles, imprévoyantes, lunatiques et gloutonnes. Il s'était cependant bien gardé de les criminaliser, car il avait vu en elles l'accomplissement d'une précieuse fonction sociale, encore que moralement répugnante à ses yeux : le moindre mal de Saint Augustin, l'antidote au désordre familial devant des passions masculines débordantes. Pour ce médecin hygiéniste, issu de la vieille noblesse, défenseur des règlements sur la prostitution voulus par Napoléon, prostituées et criminelles appartenaient à des catégories différentes¹³. Il n'en allait pas de même pour le policier Honoré-Antoine Frégier, qui englobait les prostituées et leurs souteneurs dans les classes périlleuses de la population parisienne, créant une véritable taxinomie du crime féminin : prostituées, « femmes galantes », « receleuses », « donneuses de bonjour », « détourneuses »¹⁴. Ces femmes étaient le ciment des « classes dangereuses » dont elles assuraient la reproduction physique et culturelle.

Le cadre somme toute optimiste de la statistique morale était attaqué non seulement par les réformateurs et les policiers, mais aussi par les phrénologues, comme le docteur Hubert Lauvergne¹⁵, et surtout par la conscience

13 Alexander Parent-Duchâtelet, *De la prostitution dans la ville de Paris considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, Paris, Ballière, 1836, vol. I, p. 138, 157, 165, 189-90, 441-2, 507-8; vol. II, p. 6, 345, 416.

14 Frégier, *Des classes dangereuses*, *op. cit.* p. 47-50, 52, 86-87, 102-3, 121, 131, 153-191, 203, 247-254.

15 Hubert Lauvergne, *Les forçats considérés sous le rapport physiologique, moral et intellectuel observés au Bagne de Toulon*, Paris, Baillièrè, 1841, p. 309-310.

croissante de l'imprécision des chiffres officiels. En Angleterre, par exemple, les enquêtes gouvernementales constatèrent que seule une petite partie des crimes était portée à la connaissance des forces de police et que les cas pris en charge par le système judiciaire étaient encore moins nombreux : les *criminal returns* britanniques et la statistique morale n'étaient pas dignes de confiance. La défiance à l'égard des résultats de Quételet et de ses disciples, la conscience des limites de la réforme carcérale, incapable d'empêcher la récidive des ex-détenus, incitèrent médecins des prisons, physiologistes, psychiatres, médecins légistes – tels James Bruce Thomson, David Nicolson, et Henry Maudsley en Angleterre ou Mathieu Barbaste et Prosper Despine en France – à utiliser le pénitencier, la chronique judiciaire et l'expérience clinique comme laboratoire pour proposer, dès les années 1850 jusque vers 1870, les hypothèses médicales sur les causes psychiques et héréditaires des comportements criminels¹⁶. A la même époque, en Allemagne et en France surtout, des médecins matérialistes et des anthropologues se penchent longuement sur les caractéristiques du cerveau féminin, divisés entre ceux qui l'estimaient plus petit et donc « doté de moins d'intelligence », et les rares chercheurs qui, en revanche – tel Léonce Manouvrier – le comparait aux dimensions du corps et le jugeait

16 Mathieu Barbaste, *De l'homicide et de l'anthropophagie*, Paris, Baillière et Périsse, 1856, p. 122, 131-132, 157-158, 165, 178-179; Henry Maudsley, *The Physiology and Pathology of the Mind*, New York, D. Appleton and Company, 1867, p. 311-318; Prosper Despine, *Psychologie naturelle. Étude sur les facultés intellectuelles et morales dans leur état normal et dans leurs manifestations anormales chez les aliénés et chez les criminels*, Paris, Savy, 1868, vol. I, p. 532-545; James Bruce Thomson, «The Hereditary Nature of Crime», *The Journal of Mental Science*, XV, 1870, 72, p. 487-498; *id.*, «The Psychology of Criminals», *The Journal of Mental Science*, XVII, 1871, 75, p. 321-350; David Nicolson, «The Morbid Psychology of Criminals», *The Journal of Mental Science*, XIX, 1873, 86, p. 222-226.

proportionnellement plus grand et donc plus puissant que celui de l'homme; il considérait que seuls l'éducation et la domination masculine avaient empêché les femmes de créer des chefs-d'œuvre¹⁷.

Face à l'échec des projets des partisans d'une réglementation, desseins qui s'avéraient incapables de contrôler le phénomène de la prostitution – comme l'avait espéré Alexandre Parent-Duchâtelet – et de freiner la diffusion des maladies vénériennes, les craintes relatives au danger représenté par la prostitution augmentèrent¹⁸. Les prostituées et leur monde occupèrent toute une partie de *London labour and the London poor*, la fresque grandiose du journaliste Henry Mayhew, qui les décrit comme des êtres primitifs et dépourvus de pudeur¹⁹. En 1867, alors que les maisons closes étaient toujours en crise devant la concurrence de la prostitution irrégulière, le Congrès Médical International, qui se déroula à Paris, accorda davantage de place à la prévention des maladies vénériennes qu'à la lutte contre la tuberculose²⁰. Le lien entre prostitution, contagion biologique et corruption morale était bien établi. L'Italien Vittorio Ugo Fedeli,

17 Jennifer Michael Hecht, *The End of the Soul. Scientific Modernity, Atheism and Anthropology in France*, New York, Columbia University Press, 2003, p. 217-226.

18 Charles Jérôme Lecour, *La prostitution à Paris et à Londres, 1789-1870*, Paris, Asselin, 1870, p. 87, 94-97, 253-255.

19 Henry Mayhew, Hemyng Bracebridge, *The Prostitute Class Generally*, in Henry Mayhew (dir.), *London Labour and the London Poor. A cyclopædia of the condition and earnings of those that will work, those that cannot work, and those that will not work. Those that will not work, comprising, prostitutes, swindlers, thieves, beggars by several contributors. With introductory essay on the agencies at present in operation in the metropolis for the suppression of vice and crime by William Tuckniss*, London, Griffin, Bohn, and Co., 1862, p. 35-210; Hemyng Bracebridge, *Prostitution in London*, in Henry Mayhew (dir.), *London Labour, op. cit.*, p. 236-243.

20 Congrès Médical International de Paris. Août 1867, Paris, Victor Masson et Fils, 1868, p. 7, 307-431.

auteur d'un essai sur la prostitution paru en 1871 dans la *Rivista di discipline carcerarie*, constate que

les prostituées constituent l'une des classes les plus périlleuses pour la société, qui destine une grande population de sexe féminin aux établissements carcéraux [...]. La prostitution ne s'écarte presque jamais du crime, et bien que chez les peuples les plus vétustes elle soit reliée aux rites de leurs religions préternaturelles, elle est cependant un puissant obstacle au progrès civilisateur et toujours faultrice de désordres²¹.

Rares sont les voix discordantes: pour John Stuart Mill, les femmes sont moins sujettes à la délinquance car elles sont les esclaves de l'homme. Mill a cependant été lu surtout dans le cadre du débat sur la réforme du droit de la famille, des droits politiques et de l'école, et non du point de vue de la criminologie naissante²². En 1868, dans le *Journal des Économistes*, le réformateur Anatole Corne rapproche prostitution et délinquance afin de démontrer que durant les crises économiques, les individus les plus faibles socialement étaient poussés sur la voie de l'illégalité²³. Quelques années plus tard, Cesare Lombroso donnera à cette équivalence une signification totalement différente²⁴.

Avant de considérer la position de Lombroso, il faut cependant souligner l'énorme impact sur la culture de l'époque et sur Lombroso aussi, de la théorie

21 Vittorio Ugo Fedeli, « La prostituzione e suo rapporto col delitto », *Rivista di discipline carcerarie*, I, 1871, p. 251-252.

22 John Stuart Mill, *The Subjection of Women*, London, Longmans, Green, Reader and Dyer, 1869, p. 142.

23 Anatole Corne, « Essai sur la criminalité, sur ses causes, sur les moyens d'y remédier », *Journal des Économistes*, 27, III, janvier-mars 1868.

24 Cesare Lombroso, « Eziologia del delitto », *Rendiconti. Reale Istituto Lombardo di scienze e lettere*, serie 2, vol. 8, fasc. 4, 1875, p. 249.

évolutionniste de Charles Darwin. La première explication du comportement criminel proposée par Lombroso au début des années 1870 – la théorie de l’atavisme criminel – réduisait le criminel à un être primitif qui pullulait pour des raisons inconnues au milieu des populations européennes. Biologiquement différents car dotés de structures cérébrales archaïques, ces individus ne pouvaient pas s’adapter au respect de la loi et étaient, par conséquent, voués irrémédiablement à faire le mal. Il fallait donc revoir le système pénal, qui ne pouvait plus se baser sur les principes où les Lumières juridiques l’avaient placé, mais sur celui de la défense sociale. Dans ce discours, Darwin est important non seulement en raison de la lecture détournée qu’en fait Lombroso en fondant sa science criminologique, mais aussi en raison des préjugés et des erreurs qu’il commet lui aussi : dans *The Descent of man*, Darwin décrit les femmes comme des êtres moins évolués que l’homme²⁵. Les femmes, comme les femelles du monde animal attendant passivement que le mâle vainqueur de la lutte contre ses semblables s’accouple avec elles, n’avaient pas subi les stimulations évolutives qui, en revanche, avaient fait de l’homme blanc adulte le sommet intellectuel de la planète.

C’est à la même époque que sont écrits *The Descent of man* et *l’Uomo delinquente*. Ce dernier, publié pour la première fois en 1876, consacrait un paragraphe à la criminalité féminine²⁶. Pour Lombroso, les prostituées et les femmes criminelles étaient « moralement presque identiques »²⁷. De plus, selon lui, les crimes commis par les

25 Charles Darwin, *The Descent of Man and Selection in Relation to Sex*, London, John Murray, 1871, vol. II, p. 328-329.

26 Cesare Lombroso, *L’uomo delinquente studiato in rapporto all’antropologia, alla medicina legale ed alle discipline carcerarie*, Milano, Hoepli, 1876, p. 38-42.

27 *Ibid.*, p. 39.

femmes échappaient plus facilement à la justice²⁸. Donc, pour le père de l'anthropologie criminelle, les statistiques dissimulent la réalité: en ajoutant le nombre de prostituées à celui des femmes criminelles, il affirme qu'«alors les correspondances entre les deux sexes seraient égalisées, et peut-être que le sexe faible aurait la prédominance»²⁹. En se plaçant dans l'optique de l'anthropologue qui voulait découvrir «le monde propre du criminel» et non dans celle du juriste, «qui extrapole, presque toujours, le délinquant du crime»³⁰, Lombroso associe la prostitution à la criminalité. Cependant, devant le caractère novateur constitué par la théorie de l'atavisme criminel et les propositions d'une refonte radicale du système pénal, qui suscitaient de vastes débats et qui marquaient le début effectif d'un discours scientifique continu et non épisodique sur la criminalité, on ne discuta guère longtemps des idées de Lombroso sur la délinquance féminine. Mais le sujet intriguait Lombroso, comme le montrent les mémoires des étudiants de médecine et de droit de l'Université de Turin qu'il a dirigés. Profitant de la présence en ville de l'une des rares prisons féminines – l'Ergastolo – et de l'hôpital de syphilitiques pour les prostituées, Lombroso envoya ses élèves effectuer des relevés anthropométriques sur les recluses, études qu'il publie dès le début des années 1880 dans l'*Archivio di psichiatria*, revue qu'il avait fondée³¹. Cet intérêt prit une signification complètement différente après la publication de la troisième édition de l'*Uomo delinquente*, en 1884, dans laquelle la

28 Lombroso, «Eziologia del delitto», *op. cit.*, p. 250.

29 *Ibid.*, p. 249.

30 Cesare Lombroso, *L'uomo delinquente*, *op. cit.*, p. 1-2.

31 «Sulla donna delinquente. Comunicazione preventiva degli studenti Pasini e Mo», *Archivio di psichiatria, scienze penali ed antropologia criminale per servire allo studio dell'uomo alienato e delinquente*, II, 1881, p. 477; Vittorio Pasini, «Studi su 122 delinquenti femmine», *Archivio di psichiatria, scienze penali, op. cit.*, III, 1882, p. 281-287.

partie consacrée aux femmes criminelles avait considérablement augmenté³². En rédigeant le compte rendu de cet ouvrage dans la *Revue philosophique*, l'un des principaux critiques de Lombroso, le juge français Gabriel Tarde, évoque lui aussi la question de la criminalité féminine³³. Il était évident que la femme, comme l'affirmait le grand Darwin, était un homme moins évolué: alors pourquoi, questionne Tarde, si la théorie de l'atavisme criminel était vraie, les femmes ne sont-elles pas plus criminelles que les hommes mais, au contraire, enfreignent beaucoup moins la loi?³⁴ La critique entraîne la dérision et le défi :

Le savant professeur se plaît à assimiler les courtisanes aux délinquants, et à voir dans les maisons de tolérance l'équivalent féminin des maisons de correction. Soit. Eh bien, parmi ces réclusionnaires d'un genre à part, il lui serait facile d'établir aussi deux catégories bien tranchées, plus nettes à coup sûr que les deux catégories correspondantes du monde criminel, à savoir les prostituées d'occasion et les prostituées-nées³⁵.

Lombroso réplique alors dans les pages de la même revue en soutenant que la femme est plus primitive que l'homme et donc plus criminelle aussi, mais les statistiques ne le montrent pas, car on évite de relier la prostitution à la délinquance. En réalité, les deux phénomènes sont une seule et même chose, la prostitution étant chez la femme l'équivalent du crime chez l'homme :

32 Cesare Lombroso, *L'uomo delinquente in rapporto all'antropologia, giurisprudenza ed alle discipline carcerarie. Delinquente-nato e pazzo morale*, Torino, Bocca, 1884, p. 269-283.

33 Gabriel Tarde, «Le type criminel», *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, X, 19, janvier-juin 1885, p. 593-627.

34 *Ibid.*, p. 618-619.

35 *Ibid.*, p. 626.

un moyen de se procurer la subsistance sans travailler³⁶. Tarde répondit promptement que si les prostituées devaient être ajoutées aux chiffres sur la délinquance féminine, alors il fallait augmenter ceux de la délinquance masculine avec les souteneurs qui profitaient d'elles et de tous les autres parasites masculins, ce qui aurait ramené à l'équilibre précédent le rapport entre criminalité masculine et criminalité féminine³⁷. Tarde reprend la controverse dans *La criminalité comparée*³⁸, mais la question ne s'arrête pas là et réapparaît à travers Napoleone Colajanni, adversaire sagace et impitoyable de Lombroso, qui reprend, en 1889, dans *Sociologia criminale* les observations de Tarde, avec lequel il est en contact³⁹. Dénonçant point par point les incohérences de la criminologie lombrosienne, le médecin sicilien ne manque pas de souligner celle concernant la criminalité féminine⁴⁰. Si les études sur les enfants avaient montré le lien entre la forme non développée du cerveau et les tendances criminelles, la question de la délinquance féminine ne permettait pas de parvenir à des conclusions similaires. Donc, à ses yeux, la « contradiction sexuelle » de l'anthropologie criminelle était la plus étrange de toutes.

L'année de la publication de la *Sociologia criminale* est une année difficile pour Lombroso. Durant l'été 1889, au deuxième congrès international d'anthropologie

36 Cesare Lombroso, « La fusion de la folie morale et du criminel-né. Réponse à M. Tarde », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, a. X, XX, juillet-décembre 1885, p. 180.

37 « Réponse de M. Tarde », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, p. 182.

38 Gabriel Tarde, *La criminalité comparée*, Paris, Alcan, 1886, p. 48-50, 60-61.

39 Jean-Yves Frétygné, « Napoleone Colajanni e Cesare Lombroso: un caso di confronto tra Positivismo progressista e Positivismo fatalista », *Nuova Antologia*, n. 2212, octobre-décembre 1999, p. 297-299.

40 Napoleone Colajanni, *La sociologia criminale*, Catania, Tropea, 1889, vol. I, p. 296-299.

criminelle à Paris, ses théories sont sévèrement critiquées par les anthropologues et par les criminologues qui, souvent en raison de l'intérêt suscité par la publication de *l'Uomo delinquente*, ont commencé à s'intéresser à ce domaine d'étude⁴¹. Bien qu'il y ait peu de discussion sur la criminalité féminine au cours du congrès⁴², le thème sera au centre du livre de Pauline Tarnowski (Praskov'ia Nikolaevna Tarnovskaia), l'une des premières anthropologues femmes, qui avait comparé les femmes russes condamnées pour vol et les prostituées aux «femmes honnêtes» parmi la population rurale et aux «femmes intelligentes» ayant reçu une instruction supérieure⁴³. Tarnowski prend elle aussi ses distances de Lombroso⁴⁴: pour elle, voleuses et filles publiques n'étaient pas ataviques, mais des «dégénérées», produites par des familles pauvres et criminelles qui les avaient négligées, abusées voire abandonnées⁴⁵. Par ailleurs, la même année, l'Italie adopte un nouveau code pénal, résultat d'un débat décennal entre les forces politiques et les juristes. Les propositions de l'anthropologie criminelle sont entièrement repoussées, malgré les protestations véhémentes de Lombroso et de ses partisans⁴⁶. C'est dans ce contexte d'échec politique et scientifique que le médecin turinois envisage de relancer son image en publiant un traité sur la criminalité féminine. Le livre paraîtra en 1893 et

41 Delia Frigessi, *Cesare Lombroso*, Torino, Einaudi, 2003, p. 218-222.

42 *Actes du Deuxième Congrès d'Anthropologie Criminelle. Biologie et Sociologie. Paris, août 1889*, Lyon – Stork, Paris – Masson, 1890, p. 27, 169, 195, 199, 237, 239-240, 419, 497-510.

43 Pauline Tarnowski, *Étude anthropométrique sur les prostituées et les voleuses*, Paris, E. Lerosnier et Babé, 1889, p. 11-13.

44 *Ibid.*, p. 106.

45 *Ibid.*, p. 201-204.

46 Cesare Lombroso, *Troppo presto. Appunti al nuovo progetto di codice penale*, Torino, Bocca, 1888.

résulte de la collaboration entre Lombroso et Guglielmo Ferrero, un jeune homme de vingt ans, qui obtient son diplôme en droit durant la rédaction du traité⁴⁷. C'est à lui que Lombroso confie la rédaction de la partie historique et psychologique⁴⁸. À travers une opération de pur darwinisme social, Ferrero interprète le comportement de la femme de la fin du XIX^e siècle à la lumière de la vie des animaux, des insectes aux mammifères. Le résultat donne un précis de la misogynie masculine du XIX^e siècle, visant à démontrer la validité de la thèse darwinienne sur le stade évolutif mineur atteint par les femmes, leur infériorité intellectuelle naturelle et donc irrémédiable: considéré par l'auteur comme un être plus primitif que l'homme, « la femme sent moins, de même qu'elle pense moins »⁴⁹. Le cœur du livre, consacré à la prostitution, est l'œuvre de Lombroso. Il interprète les comportements des prostituées en fonction du cadre conceptuel de l'anthropologie criminelle, afin de démontrer leur assimilabilité au monde du crime. Catégorisant les prostituées occasionnelles et les prostituées nées⁵⁰, il explique que les premières, contraintes par les circonstances de vendre leur corps, pouvaient aussi vivre de manière moralement irréprochable si ces causes extérieures disparaissaient; quant aux secondes, elles étaient enclines biologiquement, selon Lombroso, à se prostituer. Il séparait aussi les délinquantes, tout comme les délinquants, en criminelles par occasion, par passion et par habitude, bien que ces dernières, quoique « terribles » soient très rares: le rôle maternel, occupation naturelle des femmes selon

47 Cesare Lombroso, Guglielmo Ferrero, *La donna delinquente, la prostituta e la donna normale*, Torino-Roma, Roux, 1893.

48 Cesare Lombroso, *Prefazione, ibid.*, p. xi.

49 Cesare Lombroso, Guglielmo Ferrero, *La donna delinquente, la prostituta e la donna normale, op. cit.*, p. 66.

50 *Ibid.*, p. 527-588.

Lombroso, en avaient atténué en général les instincts cruels, c'est pourquoi la criminelle-née était une sorte de monstre de la nature⁵¹. Dans les projets de Lombroso, *La donna delinquente, la donna normale e la prostituta* devaient être réparties sur deux volumes: le second aurait abordé la question du traitement juridique de la criminalité féminine selon l'anthropologie criminelle⁵². Ce second volume ne verra jamais le jour et aboutit seulement à un bref essai – un mélange d'autoritarisme typique de la nouvelle biopolitique et de paternalisme misogyne traditionaliste – qui fut publié dans l'*Archivio di Psichiatria*⁵³. Lombroso pensait remettre en vigueur l'ancienne *infirmas sexus*, en invoquant des peines différenciées pour les femmes, intellectuellement inférieures à l'homme, et donc incapables de comprendre pleinement la législation, et moins dangereuses⁵⁴. La prison perpétuelle devait être réservée aux récidives de meurtres et d'empoisonnement; les maisons closes pour les autres criminelles nées, « car la plupart a un invincible penchant à la prostitution »⁵⁵; enfin les femmes mineures auraient dû être aidées à se réinsérer dans la société après avoir subi une période de détention dans les instituts d'éducation et de travail. Lombroso renonça même à ses convictions anticléricales, préférant confier aux couvents les femmes criminelles récidivistes⁵⁶.

Selon sa fille Gina, secrétaire, collaboratrice et biographe de son père, la *Donna delinquente* remporta un vif succès commercial, vendant en un an seulement

51 *Ibid.*, p. 430-509.

52 *Ibid.*, p. 573.

53 Cesare Lombroso, « Les peines des femmes », *Archivio di psichiatria, scienze penali ed antropologia criminale*, XXI, 1900, p. 274-280.

54 *Ibid.*, p. 277-278, 280.

55 *Ibid.*, p. 279.

56 *Ibid.*

autant d'exemplaires que l'*Uomo delinquente* en dix ans⁵⁷. Traduit en anglais, français, allemand, russe et polonais, l'ouvrage demeure cependant inachevé. La cause n'en est pas les critiques plutôt favorables, surtout en Italie, où le mouvement féministe était très faible et divisé à l'interne par une composante conservatrice qui partageait la vision de la femme proposée par Lombroso et Ferrero. La réalisation du second volume fut très probablement empêchée par la rupture momentanée qui advint entre Lombroso et Ferrero, lorsque ce dernier et Gina Lombroso lui annoncèrent qu'ils étaient tombés amoureux l'un de l'autre. Au cours des deux ans que dura l'écriture de la *Donna delinquente* et où le jeune homme fréquenta la maison Lombroso, c'est sa fille, bonne connaissance de la pensée de son père, qui le guida dans l'épreuve difficile qui l'aurait lancé dans le monde de la culture⁵⁸. La réaction de Lombroso fut dure : les deux jeunes avaient violé deux conventions sociales auxquelles son épouse et lui-même tenaient fortement, bien qu'ils aient élevé leurs enfants de façon non conventionnelle et aient permis à leur fille de suivre des études secondaires, de s'inscrire à l'université et d'obtenir une maîtrise de lettres, puis de médecine⁵⁹. La première de ces conventions était que le choix du futur mari devait être du ressort des parents ; quant à la seconde, ledit mari devait appartenir à la religion hébraïque. Il existait cependant un troisième point

57 Archivio Contemporaneo "A. Bonsanti", Florence (infra ACBF), Carte Gina Lombroso, IV.1.2.9 et IV.1.2.13: Gina Lombroso Ferrero, « La femme criminelle » in Gina Lombroso Ferrero, *Souvenirs et expériences de ma vie* (manuscrit, 1941-1943).

58 ACBF, Carte Gina Lombroso, IV.1.2.12, Gina Lombroso Ferrero, « Guglielmo à Londres », in Gina Lombroso Ferrero, *Souvenirs et expériences*, op. cit.

59 ACBF, Carte Gina Lombroso, IV.1.1.1, Gina Lombroso Ferrero, « Vita nuova », in Gina Lombroso Ferrero, *Materiali biografici. Per una autobiografia* (manuscrit).

auquel Lombroso tenait beaucoup. En épousant Gina Lombroso, Ferrero aurait pu lui ravir une précieuse secrétaire à laquelle il n'était pas disposé à renoncer. Les deux jeunes gens pourront se marier presque dix ans après leur rencontre, lorsque Ferrero, grâce à d'autres ouvrages et à son travail de journaliste, fut en mesure de s'assurer une bonne position sociale. Mais les accords de famille mentionnaient l'obligation pour le couple de vivre à Turin tant que Lombroso était en vie, pour que sa fille puisse continuer à travailler pour son père⁶⁰. Cette collaboratrice dévouée et gratuite était pour lui une anomalie de la nature, une femme de génie, l'exception qui, à ses yeux, confirmait la règle.

60 Delfina Dolza, *Essere figlie di Lombroso. Due donne intellettuali tra'800 e'900*, Milano, Angeli, 1990, p. 91-93, 99, 191; Valeria P. Babini, «In the Name of Father. Gina and Cesare Lombroso», in Valeria P. Babini, Raffaella Simili (dir.), *More Than Pupils. Italian Women in Science at the Turn of the 20th Century*, Firenze, Olschki, 2007, p. 85.